



18 janvier 2011

---

## Circulaire\*

Circulaire du Secrétaire général adjoint à la gestion

Destinataires : Les fonctionnaires du Secrétariat

Objet : **Conseil de justice interne**

### Amendement

#### 1. Paragraphe 4

*Remplacer* le texte existant par le texte suivant

4. En mars 2008, le Secrétaire général a désigné les représentants du personnel et de l'Administration ainsi que les éminents juristes externes dont la candidature avait été proposée, l'un par le personnel et l'autre par l'Administration. En mai 2008, les quatre membres ont choisi le Président d'un commun accord et celui-ci a ensuite été désigné par le Secrétaire général. Les membres ont été nommés pour une période de quatre ans. Le Conseil de justice interne se compose donc des membres suivants :

Catherine O'Regan (Afrique du Sud) (Présidente)  
Sinha Basnayake (Sri Lanka)  
Jenny Clift (Australie)  
Geoffrey Robertson (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande  
du Nord)  
Maria Vicien-Milburn (Argentine)

#### 2. Après le paragraphe 4, ajouter deux nouveaux paragraphes 5 et 6 libellés comme suit

5. En août 2009, le Secrétaire général a désigné Martha Helena Lopez (Colombie) pour remplacer Maria Vicien-Milburn comme représentante de l'Administration au Conseil de justice interne.

6. En décembre 2010, le Secrétaire général a désigné Françoise Nocquet (France) pour remplacer Martha Helena Lopez comme représentante de l'Administration au Conseil de justice interne.

---

\* La présente circulaire restera en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

